

RÈGLEMENT MOISSONS 2025

VILLAGE DES SAVEURS

1. Les emplacements sont situés dans l'enceinte de l'abbaye et sont désignés par les organisateurs.
2. Il strictement interdit de se placer seul. Pour ce faire, vous devez prendre contact avec Jean MAROT 0478/95 44 54 dès votre arrivée sur le site, elle vérifiera le paiement de votre emplacement et vous dirigera vers celui-ci.
3. Le paiement se fera uniquement par virement bancaire pour le 21 juillet 2025 au plus tard. BE80 7512 0628 3977
4. Arrivées et installations : samedi 16 et dimanche 17 aout entre 8h et 10h, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler ainsi qu'aucune installation possible en dehors de ces heures.
5. Chaque artisan doit se munir de son matériel : tonnelle, table, chaise, rallonge électrique en parfait état de fonctionnement sous peine de se faire exclure du site par l'équipe technique.
6. Les exposants sont invités à vider leur stand pour la nuit, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de dégât ou accident.
- 7 Les exposants s'engagent à restituer leur emplacement en l'état d'origine (pas de détritrus ni d'ordures ...)
8. Les produits destinés à la vente doivent être issus de la production artisanale locale ou fabriqués par l'artisan lui-même. Les autres produits ne seront pas acceptés sans l'accord des organisateurs.
9. Les organisateurs se réservent le droit de refuser à un artisan son installation dans le cas où le produit exposé ne correspond pas à la description fournie lors de l'inscription ou suite à un manque de respect envers les organisateurs.
10. Toute revente est interdite. (Excepté les engins agricoles miniatures, outillage agricole ou horticole), tous les produits de marques diverses distribuées dans les grandes surfaces et tous produits ne correspondant pas à notre chartre sont interdits.

PRIX UNIQUE POUR LES DEUX JOURS : 90 € par tonnelle